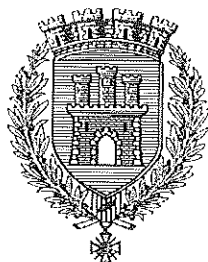


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 12 février 2014 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

**Etaient Présents :** DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Représentés :**

RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

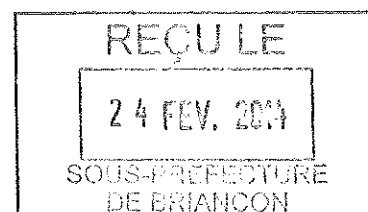
**THEME : FINANCES 2.**

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION  
2014 DES TROIS TAXES  
LOCALES.**

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine,  
NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.**



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2014 présenté au conseil municipal en date du 18 décembre 2013,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2014,

Considérant que la ville entend ne pas augmenter les taux d'impositions, les taux 2014 sont reconduits à l'identique à savoir :

TAUX DES TAXES COMMUNALES 2014	
Taxes communales	Taux
Taxe d'habitation	18,25%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	173,26 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les taux d'impositions 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 1 (*VALDENNAIRE Catherine*)

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE : 21 FEV. 2014

PUBLIE LE : 21 FEV. 2014

NOTIFIE LE : 25 FEV. 2014

Le Maire,  
  
Gérard FROMM

